

UN 100 FICHES



bref, j'ai 55 ans

UN'100 FICHES :

bref, j'ai 55 ans

Jadis, 55 ans était le bel âge pour partir à la retraite avec un gros chèque et profiter des beaux jours grâce à l'Art L6521-2... Aujourd'hui, c'est plus... délicat !

Alors que se passe-t-il à 55 ans ?

Peu avant vos 55 ans, vous recevrez un mail de l'entreprise, accompagné d'un courrier de "demande de poursuite d'activité PNC".

Deux choix possibles :

1- BREF, JE VEUX PARTIR 👍 !

Pas de souci, juste avant, il faudra penser à :

- Renoncer à l'abattement des 30% pour l'ARE Pôle Emploi 36 mois avant le départ

➡ <https://www.unsa-pnc.com/deduction-forfaitaire-de-30-que-faire>

- Calculer le montant de la prime de départ entre 55 et 56 avec la formule suivante :

$(12 + (4/27) \times \text{année complète d'ancienneté} + (1/81) \times \text{mois complet d'ancienneté} \times \text{salaire mensuel de référence}^*)$

*offre soumise à condition ! Salaire de référence page 64 de la Note de direction relative à l'Actualisation des barèmes des indemnités PNC au 1er avril 2020

=> *Medialib, RH/QVT, notes de direction et d'application*

- S'assurer de vos droits à GP (titre 14 conv commune) ; du couple ancienneté ; de l'ouverture de vos droits CRPN et/ou CNAV.
- Prévoir un préavis de 2 mois (3 mois pour les cadres)
- Un entretien préalable sera programmé avec un responsable des Ressources Humaines

NB : La mutuelle vous couvre encore pendant un an, de date à date, si vous êtes demandeur d'emploi !

2- BREF, JE VEUX RESTER 🙌 !

Qu'à cela ne tienne ! Chaque année entre 55 et 64 ans, il faudra que l'entreprise reçoive votre souhait de rester au moins 3 mois avant votre date d'anniversaire de naissance.

Pas de panique, AF vous relancera :

- Date d'anniversaire de janvier à juin : vous recevez un mail et un sms en juillet de l'année précédente, puis un second en août ;
- Date d'anniversaire entre juillet et décembre : vous recevez un mail et un sms en janvier de la même année puis un rappel en février.

Votre souhait est à transmettre via EasyRH,

=> *"Je souhaite poursuivre mon activité PNC après 55 ans"*

Il vous faudra également passer avec succès la visite CEMA annuelle !

Tous les ans, il faut renouveler le Saint-Graal qui vous permet de continuer votre activité ! (pas de souci, on a le droit d'avoir une gastro ce jour-là)

Ce qu'il ne faut pas, c'est être en perte de licence définitive, ou avoir perdu sa licence le jour de son anniversaire (sa date de naissance).

! ATTENTION : en cas de perte de licence définitive, vous ne pourrez pas rester au-delà de 55 ans.

En clair, même si le jour de la visite vous êtes en arrêt, il ne faut pas que le CEMA vous déclare inapte à votre retour.

En cas d'arrêt maladie de plus de 30 jours incluant votre date anniversaire, vous devrez prendre contact avec le Pôle Accompagnement Individualisé.

A noter : un départ reste possible entre deux dates anniversaire. Il faut en informer le Pôle RH par RAR, lettre remise en main propre ou encore e-mail professionnel au moins 4 mois avant la date souhaitée de cessation d'activité.

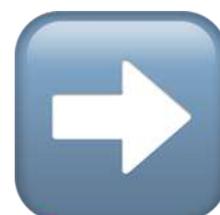
Montant prime de départ au delà de 56 ans : $((4/27) \times \text{année complète d'ancienneté} + (1/81) \times \text{mois complet d'ancienneté} \times \text{salaire mensuel de référence}^*)$

*offre soumise à condition ! Salaire de référence page 64 de la Note de direction relative à l'Actualisation des barèmes des indemnités PNC au 1er avril 2020

J'AI 65 ANS, BREF, JE N'AI PLUS LE CHOIX !

En effet le Code de l'Aviation Civile (CAC) ne prévoit pas la poursuite de l'activité PNC au-delà de cette date.

4 mois avant, si vous refusez un reclassement au sol ou qu'aucun poste n'est disponible alors les modalités de départ décrites ci-dessus s'appliquent.



CHECK-LIST AVANT DEPART

- CRPN pour liquidation des droits à pension + vérifier CNAV
- Pôle ASPRO pour demander un dernier vol
mail.aspro.pnc@airfrance.fr
- CE Lignes pour le stage retraite
webmaster@celignes.com
- Carte de retraité si 10 ans d'ancienneté (DDCE*), envoyée à domicile
- Mutuelle (MNPAF) *www.mnpaf.fr*
- Epargne salariale (NATIXIS *www.natixis.com/*
www.interepargnenatixis.com)
- Téléphonie mobile
- Billet médaille du travail: effectuer les démarches pour obtenir l'attestation sous EasyRH
- Billet fin de carrière : automatique si liquidation d'un régime de retraite obligatoire (CRPN/CNAV)
- EP4/EP5 en l'absence d'adhésion à Mypeopledoc
- e-dossier: imprimer les documents avant de rendre le Token
- e-services RH: imprimer l'attestation DIF
- Circulant Départ à effectuer (immo prévue MIM CDP)

AMICALEMENT 
L'ÉQUIPE UNSA PNC